

SOCIÉTÉ DES ARTS
CLASSE DES BEAUX-ARTS
ATHÉNÉE



RÈGLEMENT DES EXPOSITIONS

- 1° Les expositions ont lieu par invitation, qu'il s'agisse d'art ancien ou d'art contemporain.
- 2° Les invitations sont faites par le président de la Classe, après acceptation par le bureau.
- 3° Une commission nommée pour trois ans s'occupe de l'organisation et de l'arrangement des expositions. Elle est composée de deux ou trois membres ; le trésorier de la Classe en fait partie de droit.
- 4° Pour chaque exposition, la Commission s'adjoit les personnes qui lui seraient utiles.
- 5° Une fois l'exposition décidée, la Commission est maîtresse absolue de son arrangement, aucun changement ne peut avoir lieu sans son consentement.
- 6° En cas d'organisation et d'arrangement particulier consentis par le bureau, la Commission a tous pouvoirs de s'entendre avec le ou les exposants.
- 7° La Classe assume les frais de garde et d'arrangement des Expositions ; elle assure contre les risques d'incendie si l'exposant le stipule. En dehors de la réclame habituelle, elle ne s'occupe ni de l'affichage, ni de la presse.



- 8° Tous les soins sont pris pour la bonne conservation des œuvres exposées. Mais en aucun cas la Classe n'est tenue à une responsabilité quelconque.
- 9° Les jours et heures d'ouverture, le prix d'entrée, sont fixés chaque fois par la Commission. Elle s'entend avec le ou les exposants pour les entrées de faveur, s'il y a lieu.
- 10° Il est prélevé sur les ventes faites pendant les expositions, un tant % qui sera fixé avant l'ouverture de l'exposition et d'accord avec le ou les exposants.
- 11° Aucuns frais supplémentaires non consentis par la Commission ne peuvent être mis à la charge de la Classe. Les œuvres destinées aux expositions doivent arriver sans frais à l'Athénée et être reprises de même tout de suite après la clôture de l'exposition.
- 12° Les membres de la Classe ont droit à l'entrée gratuite aux expositions. Il en est de même pour les personnes étrangères invitées par le Bureau.

*Adopté par le Bureau
de la Classe des Beaux-Arts,
le 1^{er} décembre 1917.*

